

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Réélection de treize assesseurs de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal pour la législature 2018-2022

1. Préambule

Les articles 154 à 156 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007 et la loi d'organisation judiciaire (LOJV) du 12 décembre 1979 consacrent l'élection des assesseurs de la Cour des assurances sociales par le Grand Conseil. La Constitution vaudoise a institué une Commission de présentation pour préavis également à l'élection et la réélection des assesseurs puisqu'ils font partie de la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal (art. 68 LOJV). Consécutivement à la législature qui va du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2022, les assesseurs sont désignés pour une durée de cinq ans. La LOJV prévoit que ce nombre est au maximum de vingt pour cette cour.

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation à la réélection de treize assesseurs de cette cour pour la législature 2018-2022. Les sept assesseurs manquants seront élus entre l'hiver et le printemps 2018 avec une ouverture préalable des candidatures au mois de janvier 2018 dans la Feuille d'avis officiel du Canton de Vaud (FAO).

2. Activité d'assesseur et profils professionnels

L'activité d'assesseur est une activité sans horaire fixe, rémunérée par indemnités. Elle implique la participation à des audiences et à des délibérations, ainsi que l'examen de dossiers par voie de circulation. Le nombre d'heures qu'implique cette activité varie en moyenne entre 50 et 150 heures par année, selon les profils professionnels. Cette fonction est accessible à toute personne (homme ou femme) majeure, de nationalité suisse, ayant l'exercice des droits civils et n'ayant pas subi de condamnation pour des actes contraires à la probité ou à l'honneur.

3. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie à deux reprises, plus précisément les mardis 14 et 28 novembre 2017, pour traiter de son préavis à la réélection des assesseurs de la Cour des assurances sociales au Tribunal cantonal. Elle était composée des députés suivants : M. Philippe Jobin, Président ; Mmes Anne Baehler Bech, Vice-présidente, Circé Fuchs, Valérie Induni et Jessica Jaccoud (excusée le 28 novembre 2017) ; MM. Jean-Luc Bezençon, Jean-François Chapuisat (excusé le 14 novembre 2017), Yvan Luccarini et Nicolas Suter. Les experts indépendants de la commission n'ont pas participé à l'élaboration du préavis de celle-ci, car comme le stipule, l'article 159a de la LGC : « *Les articles 154 à 156 sont applicables par analogie à l'élection des assesseurs à la Cour de droit administratif et public ainsi qu'à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal ; le préavis des experts de la Commission de présentation n'est toutefois pas requis* ».

4. Délibérations et préavis de la Commission de présentation

Pour établir son préavis, la commission a travaillé de la manière suivante :

- envoi d'un courrier par le Secrétariat général du Grand Conseil au mois d'avril 2017 demandant aux assesseurs actuels la Cour des assurances sociales si ceux-ci souhaitaient se représenter pour une nouvelle législature avec un délai de réponse fixé à la fin du mois de mai 2017, dans le respect de l'article 79 du règlement de la loi sur le Grand Conseil (RLGC) ;

- décision de la commission de requérir auprès de ces assesseurs au début du mois d'octobre 2017 les documents suivants : une lettre de motivation, un curriculum vitae, un extrait du casier judiciaire et un extrait des poursuites et actes de défaut de biens avec un délai d'envoi fixé au mardi 31 octobre 2017 ;

- deux séances de commissions : les mardis 14 et 28 novembre 2017. Pour la 1^{re} séance, la commission a défini les modalités d'une rencontre avec le futur président du Tribunal cantonal et avec la présidente actuelle de la Cour des assurances sociales. Elle a également défini les documents complémentaires dont elle aurait besoin et a transmis sa demande au Tribunal cantonal. La 2^e séance a été consacrée notamment à une discussion avec une délégation du Tribunal cantonal composée de son futur Président M. Éric Kaltenrieder et Mme Tania Di Ferro Demierre, Présidente de cette cour pour discuter du bilan de la législature écoulée, des besoins de la cour par rapport au nombre et aux profils des assesseurs à trouver pour la législature 2018-2022. Par la suite, la commission a étudié les dossiers des assesseurs se représentant et a arrêté son préavis à l'intention du Grand Conseil.

Sur la base des lettres envoyées en retour du courrier du mois d'avril 2017, des informations données par les représentants du Tribunal cantonal et des documents produits par les assesseurs, la commission a examiné les diverses candidatures des assesseurs, et n'a aucune objection à ce que ceux-ci se représentent pour une nouvelle législature à leurs postes respectifs.

5. Liste des assesseurs de la Cour des assurances sociales proposés à la réélection

La Commission de présentation préavise favorablement à la réélection des treize assesseurs de la Cour des assurances sociales (listés selon l'ordre alphabétique) :

Nom et prénom de l'assesseur(e)	Préavis de la Commission de présentation
Olivier Berthoud	À l'unanimité
Jacques Bidiville	À l'unanimité
Marc Bonard	À l'unanimité
Pierre de Goumoëns	À l'unanimité
Marlyse Dormond Béguelin	À l'unanimité
Alba Férolles	À l'unanimité
Barbara Feusi	À l'unanimité
Philippe Gutmann	À l'unanimité
Adrian Küng	À l'unanimité
Léonard Monod	À l'unanimité
Olivier Reinberg	À l'unanimité
Stéphane Riesen	À l'unanimité
Marija Silva	À l'unanimité

6. Conclusion

La Commission de présentation préavise favorablement à l'unanimité à la réélection de treize assesseurs à la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal mentionnés ci-dessus pour la législature 2018-2022.

Les dossiers des assesseurs de cette cour sollicitant leur réélection sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil et seront aussi disponibles sur demande à ce dernier, le jour de la réélection au Secrétariat du Parlement.

Echichens, le 29 novembre 2017.

Le président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin